

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le mercredi 18 avril 2018 se tient à 19 h 30 à la salle de conférence de la MRC du Granit, la séance régulière d'avril 2018 du conseil des maires de la MRC du Granit. Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Jean-Marc Grondin	Audet
Francis Bélanger	Courcelles
Gaby Gendron	Frontenac
Nathalie Harton, maire suppléant	Lac-Drolet
Julie Morin	Lac-Mégantic
Ghislain Breton	Lambton
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Yvan Goyette	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Réjean Dumont, maire suppléant	Saint-Augustin-de-Woburn
Bernard Therrien	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
Jean-Luc Fillion	Saint-Romain
France Bisson	Saint-Sébastien
Mario Lachance	Stornoway
Denis Lalumière	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, messieurs Rafael Lambert, responsable de la géomatique et de l'informatique et Rémi Morin, coordonnateur à la gestion des cours d'eau, sont présents.

Madame le préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Monsieur Jacques Breton, maire de la Municipalité de Nantes et madame Diane Turgeon, maire de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton sont absents.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

Il est demandé d'ajouter le point suivant au point 20.0 VARIA :

- Compensation tenant lieu de taxes

2018-60

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
ORDRE DU JOUR**

- 1.0 QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- 2.0 ORDRE DU JOUR
- 3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4.0 SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
- 5.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MARS 2018
- 6.0 DIFFUSION PUBLIQUE DE LA MATRICE GRAPHIQUE D'ÉVALUATION
- 7.0 **DÉVELOPPEMENT LOCAL**
 - 7.1 MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES
 - 7.2 CONTRAT DE TRAVAIL – PDZA
 - 7.3 OBSERVATOIRE DU MONT-MÉGANTIC - PÉRENNISATION
 - 7.4 DEMANDE D'APPUI – MRC HAUT-SAINT-FRANÇOIS – MAINTIEN DU BUDGET « MOBILISATION BOIS »
 - 7.5 DEMANDE D'APPUI – COMITÉ DE LA ROUTE 257 – PROJET MISE À NIVEAU MAJEUR GLOBAL DE LA ROUTE 257
 - 7.6 PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL SUR LA PARTICIPATION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE (PAGIEPS)
 - 7.7 SUIVI – PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (MIDI)
 - 7.8 PÉTITION SAINT-LUDGER – INTERNET HAUTE VITESSE
 - 7.9 RAPPEL – PRÉOCCUPATION DOUBLE
- 8.0 **LOISIRS**
 - 8.1 SUIVI, COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS
 - 8.2 APPUI, ENSEMBLE DES PROJETS - SOUTIEN À L'ACTION BÉNÉVOLE LOISIRS 2018

9.0 CULTURE

- 9.1 INVITATION – LANCEMENT DE LA SAISON CULTURELLE
- 9.2 DÉPÔT DE L'ÉTUDE DU PATRIMOINE BÂTI
- 9.3 ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL AVEC LE CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

10.0 TRANSPORT

- 10.1 TRANSPORT COLLECTIF, DEMANDE DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DU MTQ POUR L'ANNÉE 2018

11.0 AMÉNAGEMENT

- 11.1 DEMANDE D'APPUI SUITE À UNE DEMANDE À LA CPTAQ, VILLE DE LAC-MÉGANTIC
- 11.2 DEMANDE D'APPUI SUITE À UNE DEMANDE À LA CPTAQ, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT-BELLARMIN
- 11.3 DEMANDE D'APPUI SUITE À UNE DEMANDE À LA CPTAQ, MUNICIPALITÉ DE STRATFORD

12.0 ENVIRONNEMENT

- 12.1 DEMANDE D'APPUI – PRÉSERVATION DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE, ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE LAC-MÉGANTIC
- 12.2 DEMANDE DE FINANCEMENT – IDENTIFICATION DES MILIEUX HUMIDES
- 12.3 DÉPÔT DU CALENDRIER DE CUEILLETTE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES 2018
- 12.4 FONDS BASSIN VERSANT – PROJETS 2018
- 12.5 PETIT LAC LAMBTON
- 12.6 RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DES GESTIONNAIRES DE COURS D'EAU

13.0 SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

- 13.1 SUIVI, COMITÉ VIGIE SANTÉ
- 13.2 SUIVI, REGROUPEMENT OMH

14.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

- 14.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE SÉCURITÉ INCENDIE
- 14.2 SUIVI – MISE EN PLACE D’UN PROTOCOLE LOCAL D’INTERVENTION D’URGENCE HORS ROUTE
- 14.3 DÉJEUNER DES ÉLUS – FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER
- 14.4 OFFRE DE SERVICE STRATJ – PLAN DE MESURE D’URGENCE
- 15.0 **SERVICE D’ÉVALUATION**
- 15.1 RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D’ÉVALUATION
- 15.2 ENGAGEMENT - INSPECTEUR À L’ÉVALUATION
- 16.0 **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 16.1 COMPTES À PAYER
- 16.2 REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR LE MOIS DE MARS 2018
- 16.3 RESSOURCERIE, CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L’ANNÉE EN COURS
- 16.4 PROGRAMME DE SUBVENTION RÉNORÉGION, RAPPORT D’ACTIVITÉS
- 17.0 **RAPPORT D’ACTIVITÉS**
- Table d’harmonisation du Parc national du Mont Mégantic
 - Table d’harmonisation du Parc national de Frontenac
 - Table des MRC de l’Estrie
 - COBARIC
 - COGESAF
 - Rapport du conseil d’administration de SDEG
 - Ressourcerie du Granit
 - Rapport Transports adapté et collectif
 - Centre Universitaire des Appalaches
 - Gestion Mont Gosford
 - Comité d’action pour la lutte à la pollution lumineuse
 - Route des Sommets
 - Comité voie de contournement
- 18.0 **BONS COUPS**
- 19.0 **PROJET ÉOLIEN**
- 19.1 PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI
- 20.0 **VARIA**
- Compensation tenant lieu de taxes

21.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

22.0 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

4.0

SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER

SUIVI DES RÉUNIONS

- **Acceptation de l'offre de services pour plan de sécurité civile – StraTJ**
 - Frontenac: résolution no. 2018-034;
 - Lac-Drolet: courriel d'intérêt;
 - Lambton: courriel confirmant leur intérêt;
 - Sainte-Cécile-de-Whitton: résolution no. 2018-03-09;
 - Saint-Augustin-de-Woburn: résolution no. 2018-02-024;
 - Saint-Sébastien: résolution no. 08-208-2017;
 - Stornoway: résolution no. 2018-02-32;
 - Stratford: résolution no. 2018-03-23.
- **Élections Québec**
 - Accusé réception de notre résolution no. 2018-37 concernant la demande au DGEQ pour la mise en place d'activités de formation adaptées à l'élection à la préfecture.
- **Intention de s'engager, ou non, dans le processus de mise en commun d'un directeur incendie et privilégie la délégation, ou non, de sa compétence à la MRC du Granit, mais demeure toutefois ouverte à un autre mode de mise en commun.**
 - Municipalité de Audet : résolution no. 2018-49, s'engage dans le processus;
 - Municipalité de Lac-Drolet : résolution no. 2018-03-010, s'engage dans le processus;
 - Municipalité de Lambton : résolution no. 18-03-095, s'engage dans le processus;
 - Municipalité de Notre-Dame-des-Bois : résolution no. 2018-03-123, se retire de la démarche du projet de mise en commun d'un directeur incendie;
 - Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn : résolution no. 2018-03-048, se retire de la démarche du projet de mise en commun d'un directeur incendie;
 - Municipalité de Saint-Ludger : résolution no. 2018-03-080, se retire de la démarche du projet de mise en commun d'un directeur incendie;
 - Municipalité de Stornoway : résolution no. 2018-03-59, s'engage dans le processus;
 - Municipalité de Val-Racine : résolution no. 2018-090, s'engage dans le processus.
- **Ministères des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire**
 - Accusé réception de notre lettre concernant l'adoption du règlement 2017-19 modifiant le SAR, changement d'affectation dans les municipalités de Lambton, Notre-Dame-des-Bois et Val-Racine.
- **Municipalité de Lambton**
 - Résolution no. 18-03-087; que Pierre Ouellet soit nommé à titre de représentant de la Municipalité pour siéger au conseil d'administration

transitoire chargé de la seconde phase du processus de regroupement des offices municipaux d'habitations (OMH).

- **Municipalité de Saint-Sébastien**
 - Résolution no. 03-64-2018; que France Bisson soit nommée à titre de représentante de la Municipalité pour siéger au conseil d'administration transitoire chargé de la seconde phase du processus de regroupement des offices municipaux d'habitations (OMH).
- **Union des municipalités du Québec**
 - Accusé réception de notre résolution no. 2018-37 concernant la demande au DGEQ pour la mise en place d'activités de formation adaptées à l'élection à la préfecture.

SUIVI INTERNE (EDG – MRC - SDEG)

- **Opération visibilité « Faites briller les étoiles de la participation citoyenne »**
 - Concours du comité participation citoyenne, en collaboration avec Câble Axion, afin de souligner l'engagement des bénévoles dans leurs communautés.
- **Un vent de changement à Lac-Mégantic**
 - Diffusion Web du tournage de la Fondation David Suzuki sur le parc Éolien du Granit, qualifié être l'un des plus modernes, rentables et inspirants de l'est du Canada.

COURRIER

- **Association Chasse et Pêche de Lac-Mégantic**
 - Demande une lettre d'appui pour obtenir un programme de financement pour la préservation de la rivière Chaudière.
- **Association de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie**
 - Demande d'appui auprès des MRC dans sa démarche auprès du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour le maintien des budgets complémentaires PAMVFP et du programme « Mobilisation des bois 2018-2019 ».
- **Chambre de commerce région Mégantic**
 - Invitation au tournoi de golf de la communauté des affaires. La 22^e édition de cet événement, sous le thème du « Far West », aura lieu le mercredi 13 juin prochain.
- **Cogesaf**
 - Communiqué de presse afin de partager l'annonce du ministre des Finances confirmant l'augmentation du soutien financier accordé aux organismes de bassins versants du Québec (OBV).
 - Avis de renouvellement et formulaire d'adhésion au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François pour l'année 2018-2019.
- **Comité de développement de Saint-Romain**
 - Demande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport la dispense des frais de location de l'érablière-école située en terres publiques.
- **Commission de protection du territoire agricole**
 - Compte rendu de la demande et orientation préliminaire dans le dossier no. 418321 dans la municipalité de Saint-Ludger.
 - Assignation de la rencontre publique dans le dossier no. 416077, Municipalité de Saint-Romain, le 19 avril 2018, à 14 h 45, à l'hôtel Delta de Sherbrooke.
- **Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire**
 - Dans le cadre de l'étude de faisabilité d'une voie de contournement, des honoraires supplémentaires pourront être financés, le gouvernement du Québec est disposé à poursuivre son engagement et de nous soutenir dans la réalisation des études nécessaires.

- **Ministère des Transports**
 - Nous invite à considérer le recours au programme d'aide financière « Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) » qui vise à soutenir les organismes municipaux dans la planification des interventions à réaliser pour améliorer la sécurité routière sur leur territoire.
- **Mutuelle des municipalités du Québec**
 - Les municipalités membres bénéficient d'une protection gratuite en assurance des frais de justice liés à l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire.
- **MRC des Appalaches**
 - Résolution no. CM-2018-03-8096; adoption du Projet du Règlement no. 182 amendant le schéma d'aménagement révisé afin de remplacer une partie de l'affectation « Forestière » par une nouvelle partie de l'affectation « Rurale de service » dans le secteur de la rue Flinkote sur le territoire de la ville de Thetford Mines.
- **MRC Avignon**
 - Consultation auprès des Directeurs généraux des MRC du Québec afin de s'informer des actions et solutions possibles concernant la problématique de la présence massive du cerf de Virginie.
- **MRC de Bellechasse**
 - Résolution no. CM 18-03-053; demande au gouvernement du Québec une mise à jour de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec*, incluant également une révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui tiendront compte des réalités actuelles et des particularités régionales et locales. La MRC demande que toutes les MRC et municipalités du Québec adoptent une résolution pour les appuyer.
- **MRC du Haut-Saint-François**
 - Copie certifiée conforme du règlement no. 465-18 adopté par la résolution no. 2018-02-9027; modifiant le règlement de contrôle intérimaire relatif à la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables no. 258-06 de manière à ajouter à la liste des travaux admissibles à une dérogation en zone inondable, un sentier de mise à l'eau pour embarcations sur les rives de la rivière Saint-François à Dudswell.
- **MRC de Maria-Chapdelaine**
 - Résolution no. 33-02-18; demande au Directeur général des élections du Québec de développer et d'offrir dès 2021 des activités de formation adaptées aux élections simultanées dans les MRC et les municipalités locales du préfet élu au suffrage universel.
- **MRC de Papineau**
 - Résolution no. 2018-03-050 ; appuie les démarches initiées par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau auprès du Gouvernement du Québec dans le but de procéder à une révision complète des politiques en vigueur pour le financement des chemins forestiers.
- **MRC de Témiscamingue**
 - Résolution no. 2018-02-21; dénonce le retard dans la réception de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, que les municipalités et les MRC n'ont nullement été consultées lors des négociations avec les corps policiers, par conséquent refuse d'assumer une hausse supérieure à 3% telle qu'annoncée par le ministre de la Sécurité publique.
 - Résolution no. 03-18-086 : en appui à la MRC des Appalaches et de toutes les MRC qui se positionnent en faveur d'une reconnaissance des MRC comme acteur privilégié en matière de développement économique et que le montant de 32 M\$ pour l'appel de projets pour la création de pôles régionaux d'innovation leur soit remis directement.
- **Municipalité de Lac-Drolet**
 - Premier projet de règlement no. 600 modifiant le règlement de zonage no. 491 afin de permettre la garde d'animaux et créer la zone AFT1-15 ainsi que la résolution no. 2018-03-018 adoptant ce premier projet.

- **Municipalité de Marston**
 - Résolution no. 2018-52; nomme la conseillère Isabelle Veilleux à titre de mairesse suppléante, et ce pour une période de 4 mois, à partir de ce 6 mars 2018.
- **Municipalité de Notre-Dame-des-Bois**
 - Copie du premier projet de règlement no. 459-2018 afin d'inclure des dispositions relatives aux entrées électriques pour les usages agricoles et autoriser les animaux de ferme dans la zone Vill-1, adopté par la résolution no. 2018-02-087.
- **Municipalité de Ste-Cécile-de-Whitton**
 - Résolution no. 2018-03-49; désigne la conseillère Esthelle Larouche en tant que maire suppléant.
- **Municipalité de Saint-Romain**
 - Résolution no. 2018-03-077 adoptant le règlement no. 2018-305; modification au plan d'urbanisme afin d'inclure le lot 3 189 131 à la zone agroforestière.
- **Municipalité de Stornoway**
 - Lettre et résolution no. 2018-03-63; demande à la MRC la remise de la gestion de la facturation des droits de mutation.
- **Municipalité de Stratford**
 - Projet de règlement no. 1140 adopté par la résolution no. 2018-03-15 afin de créer une nouvelle zone mixte et d'y permettre la mise en place d'un atelier de soudure et de créer deux nouvelles zones agroforestières dans le but de faciliter la gestion des autorisations de la CPTAQ.
- **Société d'habitation Québec**
 - Annonce de la fermeture des programmes d'amélioration de l'habitat le jeudi 29 mars 2018.
 - Hausse de la valeur maximale d'un logement admissible : à compter du 1^{er} avril 2018, la valeur uniformisée maximale d'un logement admissible sera de 115 000 \$.
- **Ville de Lac-Mégantic**
 - Copie certifiée conforme du règlement no. 1809 pour fin d'approbation. Ce règlement ajoute ou modifie les dispositions concernant l'enfouissement des fils au centre-ville, la création d'une zone de stationnement, modification à la zone 303, la modification de la hauteur maximale d'un bâtiment complémentaire dans les zones industrielles, l'implantation d'une serre et d'un abri à bois de chauffage sur un terrain résidentiel et l'ajustement du nombre de cases de stationnement requis dans une habitation à usages multiples.
- **Ville de Scotstown**
 - En collaboration avec les municipalités de Hampden, Lingwick, La Patrie et Weedon, demandent au gouvernement une aide financière pour la mise à niveau de la route 257 et nous transmettent un modèle de résolution afin de les appuyer dans cette démarche.

REVUES

- L'Arbre Plus
- Le Cantonnier
- L'Info-famille de la MRC du Granit
- Info Lambton
- Infolettre spéciale sport (Conseil Sports et Loisirs Estrie)
- InfoRelais (Société canadienne du Cancer)
- Le monde forestier
- Option régions – Média Web
- La Persévérance scolaire
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- VVS Express

5.0

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MARS 2018

Il est entendu de modifier le texte de la résolution au point 15.3 EMBAUCHE - AGENT AUX COMMUNICATIONS de manière à y lire :

« ... de madame Véronique Lachance à titre d'agente aux communications, et ce, à compter du 9 avril 2018. » plutôt que du 16 avril 2018.

Il est entendu de modifier le texte du point 10.2 PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE AGRICOLE de manière à y lire 10.2 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

2018-61**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MARS 2018**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 21 mars 2018 du conseil des maires soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

DIFFUSION PUBLIQUE DE LA MATRICE GRAPHIQUE D'ÉVALUATION

Monsieur Rafael Lambert, explique aux maires que de plus en plus les rôles d'évaluation sont disponibles en ligne pour consultation. Il présente la carte interactive ainsi que l'information contenue dans le rôle d'évaluation qui pourraient être rendues publiques via le web en utilisant le logiciel ArcGIS Online. Les maires sont d'accord pour la mise en ligne de cette information et suggère qu'après un an d'utilisation que l'on mesure l'utilisation de la plate-forme.

2018-62**DIFFUSION PUBLIQUE DE LA MATRICE GRAPHIQUE D'ÉVALUATION**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires accepte que soit diffusé sur le web, les informations permises du rôle d'évaluation des municipalités du territoire ainsi que la matrice graphique.

QUE le conseil des maires autorise que l'information disponible soit sous forme de carte interactive permettant le téléchargement d'une fiche en format PDF.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0 DÉVELOPPEMENT

7.1

MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

2018-63**MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

ATTENDU QUE le conseil des maires a approuvé le 17 février 2016, par sa résolution no 2016-29, la politique du fonds de développement de la MRC - soutien aux projets structurants;

ATTENDU QUE ladite politique mandate la Société de développement économique du Granit (SDEG) pour gérer les appels de projets pour les projets structurants;

ATTENDU QUE le conseil des maires a approuvé le 20 septembre 2017, par sa résolution no 2017-143, les sommes à verser à la SDEG pour l'année 2017-2018 dans le cadre des sommes reçues du ministère pour le Fonds de développement des territoires;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la SDEG a décidé de lancer un autre appel de projets, le 15 mai prochain, non mentionné à la politique de soutien;

ATTENDU QUE ladite politique ne mentionne pas les axes et orientations de développement économique et local;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour la politique de soutien aux projets structurants;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve la mise à jour de la politique du fonds de développement de la MRC - soutien aux projets structurants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2**CONTRAT DE TRAVAIL – PDZA****2018-64****PROLONGATION DU CONTRAT DE TRAVAIL – CONSEILLER AGRICOLE/PDZA**

ATTENDU QUE le conseil des maires a procédé à l'embauche d'un conseiller agricole/PDZA en mars 2017 par sa résolution 2017-50, et ce, pour une durée d'un an sous forme contractuelle;

ATTENDU QUE le mandat dudit conseiller, monsieur Jean-Pierre Bellegarde, était d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

ATTENDU QUE le contrat de monsieur Bellegarde arrive à échéance le 1^{er} avril;

ATTENDU QUE le PDZA est terminé et que les actions ciblées dans ce dernier doivent être mises en place;

ATTENDU QUE l'entente bioalimentaire et la filière acéricole, projets soutenus par la SDEG, doivent être développées;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit prolonge le mandat de monsieur Jean-Pierre Bellegarde, conseiller agricole/PDZA, et ce, du 1^{er} avril jusqu'au 31 décembre 2018, à raison de 3 jours par semaine pour un total de 24 heures pour permettre la mise en place des actions du PDZA et développer l'entente bioalimentaire et la filière acéricole.

QUE le salaire de monsieur Bellegarde soit pris à même les sommes réservées à cet effet aux prévisions budgétaires de l'année en cours de la MRC du Granit, et ce, au poste budgétaire du développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3

OBSERVATOIRE DU MONT-MÉGANTIC - PÉRENNISATION

Madame le préfet explique que tout comme il y a 2 ans, la question du financement et de la survie de l'Observatoire du Mont-Mégantic est précaire. J'ajoute que le financement promis par le gouvernement pour 2 ans se termine en mars 2019 et que cette fois-ci le financement sera demandé aux deux paliers du gouvernement pour une durée de 5 ans. Considérant l'importance de cet attrait, les maires suggèrent qu'un appui soit demandé à la Table des MRC de l'Estrie ainsi qu'aux MRC contiguës.

2018-65

OBSERVATOIRE DU MONT-MÉGANTIC - PÉRENNISATION

CONSIDÉRANT QUE l'Observatoire du Mont-Mégantic (OMM) est un centre de recherche scientifique de renommée internationale qui a toujours une fonction essentielle pour la recherche et la formation;

CONSIDÉRANT QUE l'OMM est le cœur d'une thématique de positionnement touristique complété par l'ASTROLab et les activités de vulgarisation;

CONSIDÉRANT QUE cette expérience muséale et cette programmation d'interprétation sont de très grande qualité et attirent des clientèles de tout âge, de façon complémentaire au volet plein air du Parc National du Mont-Mégantic (PNMM);

CONSIDÉRANT QUE plus de 125 000 visiteurs viennent au PNMM annuellement et que cet achalandage est en progression constante;

CONSIDÉRANT QUE des investissements majeurs sont en cours pour encore améliorer l'attractivité du parc et son volet astronomie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC faisant partie de la Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) contribuent en ressources financières et humaines au développement touristique et à la préservation de la noirceur du ciel afin de favoriser la performance de l'OMM et ses retombées;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de l'OMM entraînerait des dommages collatéraux aux différents attraits et activités s'arrimant avec la thématique du ciel étoilé;

CONSIDÉRANT QUE la survie de plusieurs commerces et services à proximité du Mont-Mégantic pourrait aussi être remise en question;

CONSIDÉRANT QUE l'incertitude de la poursuite des activités de l'OMM a un effet néfaste sur l'élaboration de nouveaux projets;

CONSIDÉRANT QUE l'OMM est l'une des infrastructures scientifiques les plus importantes au Canada pour l'éducation et la diffusion de la culture scientifique auprès du grand public;

CONSIDÉRANT QUE le télescope de l'OMM est le seul en milieu universitaire et que cette plateforme est unique pour la formation des astrophysiciens;

CONSIDÉRANT QUE l'OMM est le principal groupe universitaire canadien qui pourvoie nos télescopes outre-mer en instruments de haute technologie;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de l'OMM représenterait la perte d'une expertise unique au Canada pour le développement du Télescope de Trente Mètres et représenterait donc une perte catastrophique de leadership scientifique;

CONSIDÉRANT QUE le fait de vivre dans une RICE constitue un facteur de rétention et d'attraction de population distinctif qui contribue à l'occupation dynamique du territoire et à lutter contre les effets de la rareté de main d'œuvre qui affecte nos entreprises;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil de la MRC du Granit appuie la stratégie visant enfin à pérenniser le budget de fonctionnement et les activités de l'Observatoire du Mont-Mégantic.

QUE le conseil de la MRC du Granit délègue son préfet et sa directrice générale afin qu'elles participent aux rencontres du comité responsable, en ayant le mandat de prendre toute action favorisant l'atteinte de l'objectif.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada, au cabinet du recteur de l'Université de Montréal - Observatoire du Mont-Mégantic, aux députés fédéraux, madame Marie-Claude Bibeau, députée de Compton-Stanstead et monsieur Luc Berthold, député de Mégantic-L'Érable ainsi qu'au député de Mégantic, monsieur Ghislain Bolduc.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise, pour appui, aux municipalités du territoire, à la Table des MRC de l'Estrie ainsi qu'aux MRC de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4

DEMANDE D'APPUI – MRC HAUT-SAINT-FRANÇOIS – MAINTIEN DU BUDGET « MOBILISATION BOIS »

2018-66

APPUI – MRC HAUT-SAINT-FRANÇOIS – MAINTIEN DU BUDGET « MOBILISATION BOIS »

CONSIDÉRANT QUE l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (AMFE), dans le cadre des mesures budgétaires reliées à la mobilisation des bois affiche des résultats de récolte de produits ligneux correspondant aux attentes du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

CONSIDÉRANT QUE depuis 2015, l'AMFE et ses partenaires régionaux à la récolte de bois, dans une mobilisation estrienne remontant à décembre 2014 à

l'initiative de Domtar et du Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec (SPFSQ), enregistrent des volumes de récoltes destinés aux usines de première transformation nettement au-dessus de l'historique des années précédentes (2015 : 625 400 m³s; 2016 : 774 300 m³s; 2017 : 787 310 m³s; anticipé pour 2018 : 858 000 m³s);

CONSIDÉRANT QUE l'Estrie est avantageusement placée en tête de lice des régions performantes à la mobilisation des bois;

CONSIDÉRANT QU'en Estrie, la MRC du Granit et la MRC du Haut-St-François se situent respectivement au premier rang et au deuxième rang pour la récolte de volumes commerciaux, ce qui constitue un apport significatif à l'économie régionale et au développement de compétences en foresterie;

CONSIDÉRANT QUE la récolte totale anticipée pour 2018, par l'AMFE, devrait atteindre 53 % de la possibilité forestière (1 800 000 m³s) en « petite forêt privée » de l'Estrie (600 000 ha);

CONSIDÉRANT QUE le budget spécial du MFFP à la mobilisation des bois annoncé en 2016-2017, budget complémentaire au Programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée (PAMVFP), constitue un levier de première importance à la récolte de bois commerciaux selon les principes de l'aménagement durable des forêts privées du Québec;

CONSIDÉRANT la résolution sous la signature du Président de l'AMFE et du Président du SPFSQ adressée au Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs le 21 février 2018;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie la MRC du Haut-Saint-François en recommandant avec insistance au Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, en raison des résultats significatifs obtenus à ce jour, de maintenir le volet budgétaire « mobilisation des bois » comme rallonge complémentaire au budget régulier du PAMVFP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5

DEMANDE D'APPUI – COMITÉ DE LA ROUTE 257 – PROJET MISE À NIVEAU MAJEUR GLOBAL DE LA ROUTE 257

2018-67

APPUI – COMITÉ DE LA ROUTE 257 – PROJET MISE À NIVEAU MAJEUR GLOBAL DE LA ROUTE 257

CONSIDÉRANT QUE la route 257 est de responsabilité municipale, entre la route 112 à Weedon, en passant par Lingwick, Scotstown, Hampden et La Patrie jusqu'à l'intersection de la route 212;

CONSIDÉRANT QUE la route 257 a toutes les caractéristiques d'une route inter-municipale, voir régionale, car elle relie plusieurs municipalités dans deux MRC, conduit à une douane américaine, est un axe privilégié d'accès au Parc National du Mont-Mégantic et à deux parc régionaux, soit celui du marécage des Scots et celui du Mont-Ham;

CONSIDÉRANT QUE la route 257 est utilisée par des citoyens afin d'atteindre des services de santé, des loisirs, des commerces et par plusieurs travailleurs;

CONSIDÉRANT QUE la route 257 est de plus en plus utilisée et stratégique, étant donné l'attractivité touristique grandissante des attraits majeurs précités, mais aussi les projets reliés à un investissement majeur de production de serres de majiwana thérapeutique (200 M \$ et 400 emplois, seulement pour les serres);

CONSIDÉRANT QUE la route 257 sert aux entrepreneurs locaux et régionaux, notamment les agriculteurs et les producteurs forestiers, entre autres les immenses territoires de coupe de l'entreprise Domtar qui approvisionnent de nombreuses usines de transformation;

CONSIDÉRANT QUE la route 257 est en grande partie en très mauvais état, ce qui freine plusieurs usagers qui cherchent à l'éviter et met en péril la sécurité de ceux qui s'y aventure, notamment en période de dégel;

CONSIDÉRANT QUE la route 257 n'est pas pavée sur une partie centrale du tronçon, ce qui a également l'effet de dissuader certains usagers, par exemple, les véhicules récréatifs;

CONSIDÉRANT QUE le défi pour les municipalités traversées par la route 257 de prendre en charge une mise à niveau majeure digne d'une route avec de telles fonctions, est démesuré et que cette situation a été soulignée et dénoncée depuis plus de 40 ans;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des municipalités traversées sont en situation de dévitalisation reconnue et que leur capacité d'investir est limitée;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités traversées ont un plan de développement, sont soutenues par leurs organismes territoriaux et réalisent des projets qui contribuent à renverser la situation économique et améliorer la qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE tout plan d'action stratégique de développement ne réussira pas à véritablement avoir un impact si la route 257 n'est pas mise à niveau;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités traversées se sont regroupées pour réussir un projet majeur de mise à niveau global et que celui-ci nécessitera de l'aide financière gouvernementale substantielle et une mise de fonds du milieu à la limite des capacités des contribuables;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités traversées se sont entendues sur un modèle de prise en charge commune de l'entretien de la route avec répartition des coûts à parts égales;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie le comité de la route 257, incluant ses demandes d'aide financière gouvernementale, pour son projet de mise à niveau majeur global.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL SUR LA PARTICIPATION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE (PAGIEPS)

2018-68

APPUI, TABLE DES MRC DE L'ESTRIE (TME) - PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL SUR LA PARTICIPATION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE (FOIS)

ATTENDU QUE la Table des MRC de l'Estrie (TME) sollicite l'appui de la MRC du Granit dans ses démarches afin que chacune des MRC intéressées signe une entente avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FOIS);

ATTENDU QUE le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) reconnaît la capacité des communautés et des personnes à prendre en charge leur développement, de même que les spécificités régionales et locales;

ATTENDU QUE le PAGIEPS prévoit de conclure des ententes appelées Alliances pour la solidarité sur l'ensemble du territoire dans le cadre du FOIS;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, une MRC peut prendre toute mesure pour favoriser le développement local et régional sur son territoire ;

ATTENDU QUE les MRC de l'Estrie ont toutes identifié une concertation sur leur territoire en matière de lutte à la pauvreté et d'inclusion sociale et que ces instances favorisent la participation de personnes en situation de pauvreté ou leurs représentants;

ATTENDU QUE les MRC peuvent conclure des ententes avec des ministères et organismes du gouvernement pour la mise en œuvre des priorités régionales;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie la Table des MRC de l'Estrie (TME) dans ses démarches afin que chacune des MRC intéressées signe une entente avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FOIS).

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit signifie son intérêt à signer une telle entente et à cet effet, autorise le préfet et la secrétaire-trésorière/ directrice générale à signer l'entente à intervenir au nom de la MRC.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, au député de Mégantic, à l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale, ainsi qu'à la Table des MRC de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7

SUIVI – PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (MIDI)

Madame le préfet informe les maires que suite au dépôt d'une demande auprès du au Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) dans le cadre du programme « Mobilisation-Diversité 2018-2019 », la demande de la MRC a été acceptée à la hauteur de 59 940 \$. Madame le préfet rappelle que cette somme permettra aux 2 ressources en place de travailler une journée de plus chacune par semaine et ainsi renforcer les activités du programme DÉFI CARRIÈRE MÉGANTIC, projet-pilote mené par la SDEG visant le recrutement et la rétention de main-d'œuvre sur le territoire.

7.8

PÉTITION SAINT-LUDGER – INTERNET HAUTE VITESSE

la Municipalité de Saint-Ludger dépose au conseil des maires de la MRC du Granit sa résolution no 2018-03-085 ainsi qu'une pétition de citoyens de son territoire demandant au comité Internet et couverture cellulaire de la MRC de tenir compte en priorité de son territoire dans l'étude des différentes alternatives pouvant être mises en place pour avoir accès à l'internet haute vitesse. Lesdits documents seront déposés au comité Internet et couverture cellulaire de la MRC du Granit.

7.9

PRÉOCCUPATION DOUBLE

Madame le préfet rappelle l'invitation qui a été envoyée le mois dernier en lien avec l'activité PréOccupation Double qui se tiendra le 25 avril prochain au Centre sportif Mégantic.

8.0	LOISIRS
-----	---------

8.1

SUIVI, COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS

Les maires ont reçu le résumé du dernier comité consultatif loisirs. Aucune question n'est posée.

8.2

APPUI, ENSEMBLE DES PROJETS - SOUTIEN À L'ACTION BÉNÉVOLE LOISIRS 2018**2018-69****RÉSOLUTION D'APPUI, ENSEMBLE DES PROJETS SOUTIEN À L'ACTION BÉNÉVOLE LOISIRS 2018**

ATTENDU QUE les municipalités et organismes du milieu ont été informés qu'ils pouvaient soumettre des projets en lien avec le programme support à l'action bénévole pour bénéficier de sommes d'argent servant à la réalisation de ces activités;

ATTENDU QUE neuf projets ont été déposés au conseil des maires de la MRC du Granit pour l'année 2018;

ATTENDU QUE la contribution demandée au gouvernement pour l'ensemble des projets s'élève à 14 847,99 \$;

ATTENDU QUE le montant disponible au gouvernement pour appuyer les projets est de 15 000 \$;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit appuie une partie des projets déposés dans le cadre du programme de Support à l'Action Bénévole loisirs, pour l'année 2018, le tout pour une aide financière totalisant 14 847,99 \$.

Municipalité	Promoteur	Projet	Cout total du projet	Investissement du promoteur		Investissement du milieu (dons, commandites)		Subvention demandée/recommandations	
				\$	%	\$	%	\$	%
Val Racine	Comité des loisirs	Des paniers de basketball sur la patinoire	695,98 \$	347,99 \$	50%		0%	347,99 \$	347,99 \$
St-Romain	OTJ de St-Romain	Achat de tables et chariots de transport	6 184,51 \$	4 684,51 \$	76%	- \$	0%	1 500,00 \$	1 500,00 \$
Stratford	Municipalité de Stratford	Kayak au Domaine Aylmer	3 097,73 \$	697,73 \$	23%	800,00 \$	26%	1 500,00 \$	1 500,00 \$
Sainte-Cécile	Appel 3 M	Deux quai pour le lac 3 milles	16 134,81 \$	500,00 \$	3%	13 384,81 \$	83%	2 750,00 \$	2 750,00 \$
Frontenac	La Municipalité	Le skate Parc et son environnement	26 944,39 \$	10 000,00 \$	37%	14 000,00 \$	52%	3 000,00 \$	3 000,00 \$
Marston	La Municipalité	Installation d'un jeu de pétanque	3 653,57 \$	1 654,00 \$	45%	500,00 \$	14%	1 500,00 \$	1 500,00 \$
St-Sébastien	OTJ de St-Sébastien	Amélioration et ajout d'équipement à l'aréna	8 342,00 \$	101,25 \$	1%	5 490,75 \$	66%	2 750,00 \$	2 750,00 \$
Stornoway	Service des loisirs	Achat de matériel de baseball et d'animation	4 185,44 \$	2 685,44 \$	64%		0%	1 500,00 \$	1 500,00 \$
Parcours de Marche	OBNL Parcours	Demande non admissible	- \$	- \$		- \$	0%		- \$
TOTAL			69 238,43 \$	20 670,92 \$	30%	34 175,56 \$	49%	14 847,99 \$	14 847,99 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0 CULTURE

9.1

INVITATION – LANCEMENT DE LA SAISON CULTURELLE

Les maires ont reçu l'invitation au lancement de la saison culturelle 2018-2019 auquel les programmations des diffuseurs de la région seront présentées. Cet événement se tiendra le 9 mai prochain à compter de 19 heures à la salle Montignac de la Polyvalente Montignac.

9.2

DÉPÔT DE L'ÉTUDE DU PATRIMOINE BÂTI

Les maires ont reçu l'étude présentant l'inventaire du patrimoine bâti et culturel significatif des 20 municipalités, laquelle a été menée par la firme Patri-Arche à l'été dernier. Madame le préfet ajoute que ledit document sera présenté officiellement par la firme en juin prochain, événement auquel les municipalités seront invitées.

9.3

ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL AVEC LE CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

2018-70

PARTENARIAT TERRITORIAL / CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ) – 2018 ET 2019

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) a mis sur pied en 2017 un programme de partenariat territorial qui vise à soutenir et stimuler la création, la production et la diffusion artistique en collaboration avec les collectivités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce programme se décline en quatre volets, soit le soutien aux artistes et aux écrivains professionnels, le soutien aux organismes artistiques professionnels, le soutien à la mobilité et le soutien à la promotion;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit est invitée à participer financièrement à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de sa politique culturelle, la MRC du Granit souhaite favoriser l'instauration d'incitatifs au développement, à la création artistique et à l'implication citoyenne dans la vie culturelle;

CONSIDÉRANT QUE les artistes, les écrivains et les organismes artistiques professionnels du territoire de la MRC du Granit pourraient bénéficier de ce programme d'appariement;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement économique du Granit, organisme mandataire du développement pour la MRC du Granit, souhaite investir 5 000 \$ annuellement afin de contribuer à l'entente de partenariat territorial du CALQ pour l'Estrie pour les années 2018 et 2019, via le Fonds de développement du territoire – Volet PALÉE, résolution n° 2018-03-15-08;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil de la MRC du Granit participe à l'entente de partenariat territorial du Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) pour l'Estrie, via la Société de développement économique du Granit, qui y investit annuellement un montant de cinq mille dollars (5 000 \$), via le Fonds de développement du territoire – Volet PALÉE, et ce, pour les années 2018 et 2019.

QUE mesdames le préfet et la directrice générale de la MRC soient autorisées à signer l'entente.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Conseil des Arts et des Lettres du Québec ainsi qu'à la Société de développement économique du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0	TRANSPORT
------	-----------

10.1

TRANSPORT COLLECTIF, DEMANDE DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DU MTQ POUR L'ANNÉE 2018

2018-71

TRANSPORT COLLECTIF, DEMANDE DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DU MTQ POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit offre les services de transport collectif régional depuis 8 ans par le biais de Trans-Autonomie inc.;

CONSIDÉRANT QU'en 2017, 8 863 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est estimé d'effectuer en 2018, moins de 9 999 déplacements;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif prévoient que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra au double de la contribution du milieu (MRC et usagers), et ce jusqu'à concurrence de 100 000 \$ pour l'année;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

CONSIDÉRANT QUE, pour les services de transport, la MRC du Granit prévoit contribuer en 2018 pour une somme de 39 229 \$;

CONSIDÉRANT QUE la participation prévue des usagers est estimée à 28 000 \$ en 2018;

CONSIDÉRANT QUE ces données proviennent des prévisions budgétaires 2018 et que les états financiers viendront les appuyer;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au MTQ, une contribution financière de base de 100 000 \$ pour le maintien du transport collectif sur son territoire pour l'année 2018.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit déclare avoir l'intention de réinvestir une partie du surplus accumulé d'un montant de 50 000 \$ dans les services de transport collectif régional au cours de l'année 2018 par deux projets pilotes.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Sylvain Martel de la direction régionale du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ainsi qu'à l'organisme Trans-Autonomie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 AMÉNAGEMENT

11.1

DEMANDE D'APPUI SUITE À UNE DEMANDE À LA CPTAQ, VILLE DE LAC-MÉGANTIC

2018-72

CONFORMITÉ DU PROJET D'ALIÉNATION DU LOT 3 109 180, VILLE DE LAC-MÉGANTIC

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit est entré en vigueur le 25 avril 2003;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic s'est adressée à la MRC afin de permettre l'aliénation du lot 3 109 180;

ATTENDU QUE le lot en question avait préalablement été acheté dans l'optique d'agrandir le site d'enfouissement sanitaire;

ATTENDU QUE l'agrandissement n'est plus dans les projets de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville s'adressera à la CPTAQ afin de permettre la vente du lot 3 109 180;

ATTENDU QUE le CCA de la MRC du Granit recommande au conseil des maires d'appuyer cette demande;

ATTENDU QUE cette aliénation d'entraîne pas de contraintes envers l'agriculture;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit approuve et appuie le projet d'aliénation du lot 3 109 180 de la Ville de Lac-Mégantic, en raison de sa conformité envers son schéma d'aménagement révisé et de son faible impact sur l'agriculture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2

DEMANDE D'APPUI SUITE À UNE DEMANDE À LA CPTAQ,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT-BELLARMIN

2018-73

**CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'UTILISATION AUTRE
QU'AGRICOLE, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT-BELLARMIN**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit est entré en vigueur le 25 avril 2003;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Robert-Bellarmin s'est adressée à la MRC afin de permettre une utilisation autre qu'agricole sur le lot 4 189 023;

ATTENDU QUE le projet vise la mise en place d'une pancarte municipale;

ATTENDU QUE la Municipalité s'adressera à la CPTAQ afin de permettre cette utilisation;

ATTENDU QUE le CCA de la MRC du Granit recommande au conseil des maires d'appuyer cette demande;

ATTENDU QUE cette demande d'utilisation autre qu'agricole n'entraîne pas de contraintes envers l'agriculture;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit approuve et appuie la demande d'utilisation autre qu'agricole, Municipalité de St-Robert-Bellarmin, en raison de sa conformité envers son schéma d'aménagement révisé et de son faible impact sur l'agriculture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3

DEMANDE D'APPUI SUITE À UNE DEMANDE À LA CPTAQ,
MUNICIPALITÉ DE STRATFORD

2018-74

**CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'EXCLUSION, MUNICIPALITÉ DE
STRATFORD**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit est entré en vigueur le 25 avril 2003;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stratford s'est adressée à la MRC afin de permettre l'exclusion de deux secteurs de la zone verte de son territoire;

ATTENDU QUE les secteurs visés sont contigus au lac Elgin et au lac Thor et sont composés des lots : 6 119 296, 6 119 295, 5 642 273, 5 643 693, 5 643 669, 5 643 692, 5 642 220, 5 643 627, 5 643 707, 5 643 043, 5 643 370, 5 643 055, 5 643 049, 5 643 050, 5 643 045, 5 643 044, 5 643 585, 5 643 064, 5 643 065, 5 643 066, 5 643 584, 5 643 069, 5 643 070, 5 643 074, 5 643 582, 5 643 155, 5 643 156, 5 643 160, 5 643 152, 5 643 154, 5 643 153, 5 643 151, 5 643 531,

5 643 150, 5 643 073, 5 643 072, 5 643 071, 5 643 068, 5 643 067, 5 643 371 et 5 643 075;

ATTENDU QUE le projet vise à inclure ces secteurs dans la zone villégiature de la municipalité;

ATTENDU QUE les secteurs en question ont déjà fait l'objet de décision favorable de la CPTAQ afin de permettre la mise en place des usages résidentiels (décisions 186322 et 169741);

ATTENDU QUE la Municipalité s'adressera à la CPTAQ afin de permettre cette exclusion;

ATTENDU QUE le CCA de la MRC du Granit recommande au conseil des maires d'appuyer cette demande;

ATTENDU QUE cette demande d'utilisation autre qu'agricole n'entraîne pas de contraintes supplémentaires envers l'agriculture, car des usages résidentiels y sont déjà autorisés;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit approuve et appuie la demande d'exclusion, Municipalité de Stratford, en raison de sa conformité envers son schéma d'aménagement révisé et de son faible impact sur l'agriculture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0 ENVIRONNEMENT

12.1

DEMANDE D'APPUI – PRÉSERVATION DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE, ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE LAC-MÉGANTIC

2018-75

APPUI – PRÉSERVATION DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE, ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE LAC-MÉGANTIC

ATTENDU QUE l'Association de Chasse et Pêche de Lac-Mégantic a fait parvenir une demande d'appui à la MRC afin d'obtenir du financement auprès du gouvernement visant à mettre sur pied un programme d'ensemencement graduel de truites brunes indigènes dans la rivière Chaudière;

ATTENDU QUE le comité consultatif environnement a pris connaissance de la demande et recommande au conseil des maires de soutenir les démarches de l'Association de Chasse et Pêche de Lac-Mégantic pour trouver du financement;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires appuie les démarches de l'Association de Chasse et Pêche de Lac-Mégantic pour trouver du financement auprès du gouvernement afin de mettre sur pied un programme d'ensemencement graduel de truites brunes indigènes dans la rivière Chaudière.

QUE le Conseil des maires de la MRC du Granit ne s'engage pas à participer financièrement au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2

DEMANDE DE FINANCEMENT – IDENTIFICATION DES MILIEUX HUMIDES**2018-76****DEMANDE D'AIDE DE FINANCEMENT, PARTICIPATION AU PROGRAMME GOUVERNEMENTAL - PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES**

ATTENDU QUE la *Loi 132* oblige les MRC à se doter d'un Plan régional des milieux humides et hydriques;

ATTENDU QUE ce plan devra contenir, tel que prévu à l'article 15.2 de la loi, une *identification des milieux humides et hydriques en fonction des critères déterminés par le ministre*;

ATTENDU QUE ce même article prévoit que les MRC devront connaître, entre autres, les problématiques pouvant affecter ces milieux, les secteurs pouvant être restaurés et ceux propices à la création de milieux humides, les milieux ayant un intérêt particulier et un plan d'action comprenant les interventions envisagées pour certains milieux;

ATTENDU QUE le niveau de connaissances demandé dépasse grandement celui que détient la MRC du Granit;

ATTENDU QUE les règlements d'application ainsi que le guide de réalisation du plan ne sont pas encore disponibles;

ATTENDU QUE le territoire de la MRC du Granit couvre une superficie de 2 833 km²;

ATTENDU QUE la caractérisation des milieux humides et hydriques de la MRC incombe une importante charge financière pour la MRC;

ATTENDU QUE le budget 2018 du Gouvernement du Québec prévoit une aide financière de 16 millions de dollars pour aider les MRC dans la réalisation de leurs plans régionaux;

ATTENDU QUE la MRC du Granit désire procéder à la réalisation du Plan régional des milieux humides et hydriques, mais que ses connaissances sur les milieux humides et hydriques de son territoire sont limitées;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande une aide financière au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour la réalisation de son Plan régional des milieux humides et hydriques.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3

DÉPÔT DU CALENDRIER DE CUEILLETTE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES 2018

Le calendrier de vidange des installations septiques pour l'année 2018 est déposé aux membres du conseil. Aucune question par rapport à ce document.

12.4

FONDS BASSIN VERSANT – PROJETS 2018

2018-77

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR DES PROJETS AU FONDS BASSIN VERSANT - ADOPTION DE LA LISTE DES PROJETS 2018

ATTENDU QUE l'Association des Riverains du lac Aylmer (ARLA) a déposé au fonds bassin versant de la MRC une demande d'aide financière pour leur projet « Programme de suivi de la qualité de l'eau et diagnostic environnemental global du bassin versant du lac Aylmer »;

ATTENDU QUE l'Association pour la protection du lac Elgin (APLE) a déposé au fonds bassin versant de la MRC une demande d'aide financière pour leur projet « Inventaire des plantes aquatiques et exotiques, suivi de la qualité de l'eau : tributaires et fosses du lac et sensibilisation : affiches/articles/aide-mémoire/partenariat »;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stratford en partenariat avec l'Association pour la protection du lac Elgin (APLE) a déposé au fonds bassin versant de la MRC une demande d'aide financière pour leur projet « Actions terrain visant à corriger l'érosion et l'apport de sédiments dans 4 secteurs du lac Elgin et sensibilisation »;

ATTENDU QUE l'Association pour la protection de l'environnement du lac Trois-Miles (APEL3M) a déposé au fonds bassin versant de la MRC une demande d'aide financière pour leur projet « Agissons pour la santé du lac Trois-Miles »;

ATTENDU QUE l'Association des riverains du lac Whitton (ARLW) a déposé au fonds bassin versant de la MRC une demande d'aide financière pour leur projet « Suivi de la qualité de l'eau du lac Whitton, inventaire des plantes aquatiques du lac et sensibilisation par un dépliant et une conférence »;

ATTENDU QUE l'Association pour la protection du lac Mégantic (APLM) a déposé au fonds bassin versant de la MRC une demande d'aide financière pour leur projet « Réalisation de matériel de sensibilisation pour les utilisateurs d'embarcations et suivi de la qualité de l'eau du lac Mégantic »;

ATTENDU QUE ces projets cadrent avec les objectifs de notre fonds bassin versant;

ATTENDU QUE notre comité consultatif environnement a analysé ces demandes et recommande de participer au financement de ces projets;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit accorde une aide financière aux projets suivants :

Mu n	Promoteur (s)	Nom du projet	Montant total du projet	Montant demandé	Montant octroyé
Stratford	Association des Riverains du lac Aylmer (ARLA)	Programme de suivi de la qualité de l'eau et diagnostic environnemental global du bassin versant du lac Aylmer	18 697 \$	5 000 \$	1 192 \$
Stratford	Association pour la protection du lac Elgin (APLE)	Inventaire des plantes aquatiques et exotiques, suivi de la qualité de l'eau : tributaires et fosses du lac et sensibilisation : affiches/articles/aide-mémoire/partenariat	12 208 \$	5 000 \$	5 000 \$
Stratford	Municipalité de Stratford en partenariat avec l'Association pour la protection du lac Elgin (APLE)	Actions terrain visant à corriger l'érosion et l'apport de sédiments dans 4 secteurs du lac Elgin et sensibilisation	14 100 \$	5 000 \$	5 000 \$
Ste-Cécile-de-Whitton	Association pour la protection de l'environnement du lac Trois-Miles (APEL3M)	Agissons pour la santé du lac Trois-Miles	17 770 \$	5 000 \$	5 000 \$
Nantes	Association des riverains du lac Whitton (ARLW)	Suivi de la qualité de l'eau du lac Whitton, inventaire des plantes aquatiques du lac et sensibilisation par un dépliant et une conférence	6 345 \$	3 808 \$	3 808 \$
Lac-Mégantic, Marston, Frontenac et Piopolis	Association pour la protection du lac Mégantic	Réalisation de matériel de sensibilisation pour les utilisateurs d'embarcations et suivi de la qualité de l'eau du lac Mégantic	10 773 \$	5 000 \$	5 000 \$

Total	79 893 \$	28 808 \$	25 000 \$
--------------	------------------	------------------	------------------

QUE le financement de ces projets soit conditionnel à la réception des résolutions d'appui de toutes les municipalités concernées.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate madame la secrétaire-trésorière pour signer le protocole d'entente nécessaire à la réalisation de ces projets.

QUE ces montants soient pris à même les sommes disponibles au fonds bassin versant pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.5

PETIT LAC LAMBTON

2018-77-1

REPORT – PETIT LAC LAMBTON

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le point PETIT LAC LAMBTON soit traité à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.6

RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DES GESTIONNAIRES DE COURS D'EAU

2018-78

RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DES GESTIONNAIRES DE COURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) accorde aux municipalités régionales de comté (MRC) des compétences exclusives à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent;

CONSIDÉRANT QUE les MRC ont adopté des politiques de gestion des cours d'eau et des règlements pour encadrer leurs interventions à l'égard des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les gestionnaires de cours d'eau ont une expertise incontournable dans les travaux d'aménagement et d'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les gestionnaires de cours d'eau agissent à titre de collaborateur plutôt que de promoteur auprès du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des cours d'eau est tributaire de particularités propres aux différentes régions;

CONSIDÉRANT QUE la modification de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et le projet de Règlement relatif à l'autorisation ministérielle et à la déclaration de conformité en matière environnementale ne tiennent pas compte des responsabilités et des obligations déléguées aux municipalités dans le cadre de la LCM.

Il est proposé, appuyé et résolu :

De s'unir au milieu municipal québécois, représenté par la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec, afin d'enjoindre au gouvernement du Québec de reconnaître l'expertise des gestionnaires de cours d'eau des Villes et des MRC du Québec et de demander des assouplissements réglementaires adaptés aux réalités régionales, pour que les gestionnaires de cours d'eau puissent intervenir sans entrave en vertu des compétences octroyées par la LCM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0 SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

13.1

SUIVI, COMITÉ VIGIE SANTÉ

Une invitation a été envoyée aux maires par le CIUSSS-CHUS de l'Estrie pour assister à leur conseil d'administration qui se tiendra à Lac-Mégantic le 2 mai prochain à l'hôpital du Granit. Madame le préfet demande aux maires lesquels ont l'intention de s'y présenter afin d'organiser une rencontre préparatoire dans le but de s'entendre sur les enjeux prioritaires du territoire pour faire des représentations auprès des dirigeants présents.

13.2

SUIVI, REGROUPEMENT OMH

Madame le préfet informe les maires que le processus de regroupement suit son cours et que Mme Nancy Talbot, gestionnaire de HLM dans les municipalités de Saint-Sébastien et Lambton, est à monter le plan d'affaires. Elle rappelle aux maires que l'objectif est de voir réunies les 103 unités sous une même gestion. Elle ajoute en terminant qu'une première rencontre du nouveau conseil d'administration transitoire du regroupement aura lieu dans les prochaines semaines.

14.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

14.1

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE SÉCURITÉ INCENDIE

2018-79

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE DE L'ANNÉE 2017

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Granit est entré en vigueur le 22 septembre 2012 après avoir reçu l'attestation de conformité du ministre de la Sécurité publique, le tout conformément aux dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU QUE la MRC du Granit et les municipalités du territoire ont réalisé un certain nombre d'actions visant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie en 2017;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC et les municipalités qu'elle représente doivent préparer et transmettre un rapport

annuel au ministère de la Sécurité publique sur les différentes actions mises de l'avant pour la réalisation du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a pris connaissance du rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur le territoire de la MRC du Granit pour la période se terminant le 31 décembre 2017;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur son territoire pour la période se terminant le 31 décembre 2017.

QU'une copie de la présente résolution ainsi que le rapport annuel soient transmis au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2

SUIVI – MISE EN PLACE D'UN PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE HORS ROUTE

J'informe les maires que la demande de financement pour la mise en place d'un protocole local d'intervention d'urgence en milieu hors route auprès du ministère de la Sécurité publique a été acceptée à la hauteur de 204 000 \$ pour la MRC du Granit. J'ajoute que les travaux entourant l'élaboration du protocole et de bonification d'équipements des unités de sauvetages seront entamés dès l'automne prochain.

14.3

DÉJEUNER DES ÉLUS – FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

Une invitation a été envoyée aux maires concernant le déjeuner des élus qui aura lieu le 14 mai prochain au Café bistro la Brûlerie à Lac-Mégantic. Les élus désirant participer bénévolement à l'événement sont invités à donner leur nom à la MRC. Madame le préfet ajoute qu'un point de presse aura lieu le 24 avril prochain à 14 h à la MRC pour en faire l'annonce à la population. Une invitation sera envoyée prochainement.

14.4

OFFRE DE SERVICE STRATJ – PLAN DE MESURE D'URGENCE

2018-80

OFFRE DE SERVICE STRATJ – PLAN DE MESURE D'URGENCE

ATTENDU QUE la MRC a reçu une offre de service de la firme StratJ pour l'élaboration de plan de mesure d'urgence pour les municipalités du territoire de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE des municipalités sont intéressées à élaborer un plan de mesure d'urgence ou faire une mise à jour de leur plan et bénéficier d'une formation;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate la directrice générale de la MRC pour signer une entente de service avec la firme StratJ pour l'élaboration de plan de mesure d'urgence ou pour une mise à jour d'un plan déjà existant ou pour offrir de la formation, et ce, pour les municipalités du territoire de la MRC du Granit intéressées à y participer.

QUE la MRC du Granit refacture par la suite chacune des municipalités participantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.0 SERVICE D'ÉVALUATION

15.1

RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

Étant donné que les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport mensuel du service d'évaluation, madame le préfet demande s'ils ont des questions au sujet du contenu de ce rapport. Aucune question n'est posée.

15.2

ENGAGEMENT - INSPECTEUR À L'ÉVALUATION

2018-81

ENGAGEMENT - INSPECTEUR À L'ÉVALUATION

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit entérine l'engagement de monsieur Frédéric Fortin à titre d'inspecteur à l'évaluation, et ce, à compter du 30 avril 2018.

QUE son salaire soit celui prévu aux grilles salariales en vigueur spécifiques pour les inspecteurs à l'évaluation et qu'il progresse selon les conditions du manuel de l'employé en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.0 ADMINISTRATION

16.1

COMPTES À PAYER

Des questions sont posées en lien avec des détails sur certains comptes à payer.

2018-82

COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Mars 2018	38 272,32 \$
-------------------	-----------	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR LE MOIS DE MARS 2018

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes pour le mois de mars 2018. Aucune question n'est posée en regard de cette liste.

16.3

RESSOURCERIE, CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ANNÉE EN COURS

2018-83

RESSOURCERIE, CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ANNÉE 2018

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit s'est engagée lors de la préparation des prévisions budgétaires de l'année 2018 à contribuer au financement d'une partie des frais de fonctionnement de la Ressourcerie du Granit;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires autorise le versement du montant de 15 000 \$ prévu aux prévisions budgétaires de l'année en cours, représentant une partie de la participation de la MRC pour le financement des frais de fonctionnement de la Ressourcerie du Granit pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.4

PROGRAMME DE SUBVENTION RÉNORÉGION, RAPPORT D'ACTIVITÉS

Il a été déposé un tableau montrant les argents distribués sur notre territoire pour l'année 2017-2018, et ce, dans le cadre des programmes : RénoRégion et adaptation de domicile.

17.0	RAPPORT D'ACTIVITÉS
------	---------------------

Délégation de table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic :

Une rencontre est prévue en juin prochain.

Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac :

La rencontre annuelle des directeurs de parcs nationaux aura lieu les 26-27 avril prochains.

Table des MRC de l'Estrie :

Le bilan des activités et les règlements généraux de la TME et la méthode de décision adoptée par la TME ont été transmis aux maires par courriel.

COBARIC :

Une rencontre est prévue ce jeudi 19 avril.

COGESAF :

Une rencontre est prévue le mardi 24 avril prochain.

Conseil d'administration de SDEG :

Une rencontre a eu lieu la semaine dernière. Il a été question de la voie de contournement, de la pérennité du centre magnétique, de la visite à Montréal à la Maison des Régions le 10 mai prochain, de l'AGA de la SDEG tenue le 26 avril prochain, de la revue des règlements généraux de la SDEG pour laquelle un comité a été formé, la réception d'une somme de 12 500 \$ de Tourisme Cantons-de-l'Est pour l'élaboration d'une étude pour la Route des Sommets et de l'engagement du consultant pour la Bande passante.

Ressourcerie du Granit :

Une rencontre est prévue demain.

Comité Transports adapté et collectif :

Une rencontre a eu lieu hier à laquelle il a été question entre autres de la gestion des surplus accumulés.

Centre universitaire des Appalaches :

Une rencontre a eu lieu la semaine dernière à laquelle il a été question de développer davantage les services offerts au territoire de la MRC du Granit.

Gestion Mont Gosford :

Il n'y a aucun développement.

Comité d'action pour la lutte à la pollution lumineuse

Il n'y a aucun développement.

Route des Sommets

Il n'y a aucun développement.

Comité voie de contournement

Une importante réunion a eu lieu en lien avec l'analyse des variantes des différents tracés proposés. Le comité stratégique s'est réuni pour que leur soient expliquées les variantes. Une recommandation devra être faite par la Ville et les municipalités de Nantes et Frontenac.

18.0 BONS COUPS

Monsieur Ghislain Breton, maire de la Municipalité de Lambton, informe les maires que la Municipalité de Lambton annoncera le lancement de sa saison

touristique ainsi que son accréditation *Cœur villageois* le 3 mai prochain à compter de 17 h au Presbytère de Lambton.

Monsieur Gaby Gendron, maire de la Municipalité de Frontenac, annonce qu'un souper-soirée-bénéfice aura lieu à la salle municipale de Saint-Augustin-de-Woburn, le 28 avril prochain afin d'amasser des fonds pour les sinistrés des 2 incendies majeurs ayant eu lieu sur le territoire de la Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn dans les dernières semaines.

Monsieur Jacques Bergeron, maire de la Municipalité de Milan, annonce que la bâtisse de l'ancien restaurant a été acquise par la municipalité et que 2 salles de billard y seront aménagées ainsi qu'un restaurant.

19.0 PROJET ÉOLIEN

19.1

PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

J'informe les maires que le mois de mars a affiché un rendement de 22 % inférieur à ce qui avait été budgété, entre autres, dû à des épisodes de givre. Quant aux dépenses, elles sont de 10 % supérieures par rapport à ce qui avait été prévu.

20.0 VARIA

Compensation tenant lieu de taxes

Des discussions ont lieu au sujet des compensations tenant lieu de taxes. Il est entendu de recueillir plus de précisions et d'informations à ce sujet et d'en rediscuter à une prochaine séance.

21.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

22.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-84

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 18 avril 2018 soit levée, il est 22 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 18 avril 2018, et ce pour les résolutions 2018-64, 2018-70, 2018-77, 2018-81, 2018-82 et 2018-83.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale